



PASS ODONTO-PSY

PERMANENCE D'ACCÈS
AUX SOINS DE SANTÉ
ODONTO-PSY



GHU PARIS
PSYCHIATRIE &
NEUROSCIENCES
Maison Blanche

Le dispositif PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation du 29 Juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions. Elle a pour mission de rendre effectif l'accès et la prise en charge des personnes démunies à l'hôpital. La PASS garantit une prise en charge médicale et sociale pour des personnes ayant besoin de soins mais ayant du mal à y accéder, du fait de l'absence de protection sociale, de leurs conditions de vie, ou de leurs difficultés financières.

La PASS a pour vocation de réduire les inégalités de santé liées aux inégalités sociales, d'assurer un lien entre la ville et l'hôpital, d'échanger autour de situations complexes grâce à l'expertise médico-sociale de ses acteurs, et enfin de constituer un terrain de recherche clinique en santé publique ainsi qu'un observatoire des problématiques liées à la précarité.

Ce dispositif s'adresse à un public de patients psychiatriques en situation de précarité vivant sur l'Ile-de-France, dès l'âge de 16 ans.

ELLE A POUR OBJECTIFS :

- De proposer aux patients un accueil, de garantir le droit à l'information, à la prévention, à l'orientation et à l'accès aux soins;

- De faciliter l'accès aux droits sociaux pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale, nécessitant des soins bucco-dentaires.

- De favoriser l'accès aux soins et de permettre aux patients de se réinsérer dans un parcours de soins de droit commun.

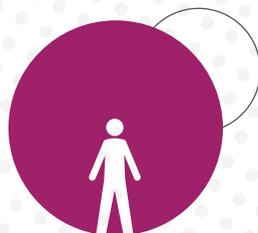
- De construire un travail de réseau avec les différents acteurs des champs sanitaires et sociaux.

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'équipe de la PASS est composée de praticiens (chirurgien-dentiste), d'un secrétariat, d'un infirmier, d'une aide-soignante et d'une assistante de service social.

Le service de stomatologie comporte six fauteuils de soins et deux autres pour les actes les plus lourds et le protocole MEOPA (mélange gazeux permettant une sédation vigile aidant à la pratique de certains soins chez des patients non-conciliants mais accessibles au raisonnement).

Le service permet également une prise en charge pour les patients devant bénéficier des soins dentaires sous anesthésie générale. L'équipe de la Pass s'engage à répondre sous 24 heures à une urgence dentaire.



MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Dans un premier temps, orienté par un professionnel de santé, le patient doit prendre contact auprès de l'assistante sociale de la PASS. Celle-ci effectuera, dans le cadre d'un entretien d'accueil, une évaluation de la situation sociale du patient. En lien avec les professionnels référents, l'assistante de service social pourra orienter le patient vers les dispositifs d'accès aux droits adaptés.

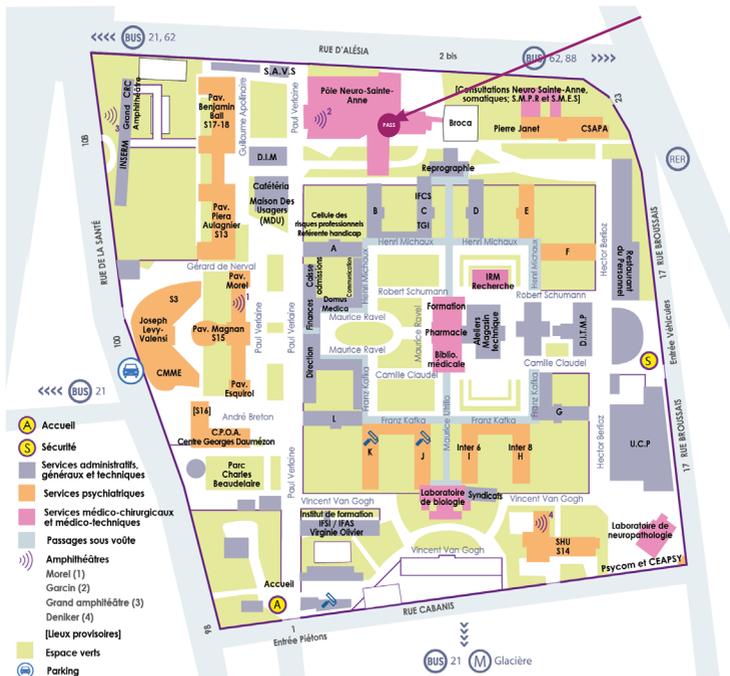
Dans un second temps, à l'issue de cet entretien, l'assistante de service social accompagnera le patient vers la prise de rendez-vous pour les consultations dentaires.

Prendre contact auprès de l'assistante de service social Elise MULUMBA

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

01.45.65.82.83

e.mulumba@ghu-paris.fr

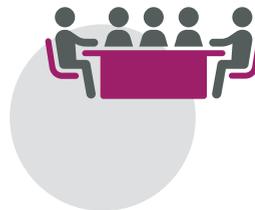


CONTACTS

La PASS se situe sur le site Sainte-Anne du GHU Paris, au sein du bâtiment Raymond Garcin, dans le service de Stomatologie au pôle Neuro Sainte-Anne.

Chef de service :
Docteur Patrick TREVIDIC

Cadre de santé :
Mme VANTADOUR Sabrina



Assistante de Service Social :

Elise MULUMBA

01.45.65.82.83

e.mulumba@ghu-paris.fr

**EN CAS D'ABSENCE, MERCI DE CONTACTER
MME DOS SANTOS SYLVIE AU SECRÉTARIAT AU 01.45.65.86.45**